



Assurance vie vs PEA (Plan d'épargne en actions)

📅 06/05/2024

PEA (Plan d'Épargne en Actions) vs assurance vie, le match. Dans une logique d'investissement boursier sur les marchés européens, le PEA offre des perspectives de diversification intéressantes. L'assurance vie, quant à elle, est plébiscitée pour sa souplesse et ses modalités de transmission.

Attention : Suivant les compagnies d'assurance, tous les contrats ne sont pas les mêmes. Vérifiez les conditions générales avant d'en souscrire un et parlez-en avec votre conseiller.

Assurance vie vs PEA (Plan d'Épargne en Actions)

PEA

VS

ASSURANCE VIE

DISPONIBILITÉ DE L'ÉPARGNE

ÉPARGNE DISPONIBLE



À tout moment

Avant les 5 ans du plan,
tout rachat/retrait entraîne
la clôture du plan.



ÉPARGNE DISPONIBLE



À tout moment

MODES D'ALIMENTATION : VERSEMENTS

**VERSEMENTS PONCTUELS
ET/OU PROGRAMMÉS
POSSIBLES À TOUT MOMENT**

Montant max du PEA :
150 000 € (hors plus-values)

**VERSEMENTS PONCTUELS
ET/OU PROGRAMMÉS
POSSIBLES À TOUT MOMENT**

Pas de montant maximum

**SUPPORTS*
D'INVESTISSEMENT
POSSIBLES**

Type de support
(marché boursier ou OPC)

Actions d'entreprises cotées
et OPC (organismes
de placements collectifs)

Fonds en euros, supports
en unités de compte*
(= actions, obligations, OPC)
et placements immobiliers
via SCPI**

**Sociétés Civiles de Placement Immobilier

*Les supports en actions et en unités de compte vous exposent à une perte en capital totale ou partielle, en fonction de l'évolution des marchés financiers et/ou immobiliers.

Provenance

France et UE

France et international

FISCALITÉ DE LA SORTIE EN CAPITAL

Avant 5 ans,
les plus-values sont soumises
à l'impôt sur le revenu.

Après 5 ans,
les plus-values
sont **exonérées**.

Avant 8 ans,
tout est soumis
à l'impôt sur le revenu.

Après 8 ans, les plus-values
sont **imposées à 12,8 %**
après abattement.

Prélèvements sociaux : 17,2 %

FISCALITÉ DE LA RENTE VIAGÈRE

**Avant les 5 ans, la rente
est soumise à l'impôt
sur le revenu et prélèvements
sociaux** en fonction de l'âge
du souscripteur lors
de la liquidation du contrat.

**À partir des 5 ans du contrat,
rente exonérée de l'impôt
sur le revenu.**

**Rente soumise
à l'impôt sur
le revenu et
prélèvements
sociaux** en
fonction de l'âge
du souscripteur
lors de la liquidation
du contrat.

**FISCALITÉ
EN CAS DE DÉCÈS**



Retrouvez la description détaillée de l'infographie : [Assurance vie VS PEA](#)